



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence :** Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents :** Mme Sonia BRAU, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

**Absents excusés :** Mme Virginia DA SILVA pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme QUINTARD Joselyne pouvoir à M. Etienne CREMER,

**Secrétaire :** Mme SANDRIN Clara

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	33	32

**Réf : 2026/04/6 - OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et du suppléant pour représenter la commune à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L 2121-21 et L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Vu les candidatures présentées, à savoir :

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-6-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026

1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 :

- Titulaire : Mme Marie-Laure ROUSSEAU
- Suppléant : M. Georges DEGROOTE

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun :

- Titulaire : Mme Lydie DULONGPONT
- Suppléant : M. Christophe CAPRONI

3) Liste Ensemble pour Saint-Cyr :

- Titulaire : Camille DELARUE
- Suppléant : Jérôme PRUDENT

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et procédé au vote,

**DELIBERE**

**Article 1 : Décide à l'unanimité** en application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué titulaire et de son suppléant chargés de représenter la commune au sein de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).

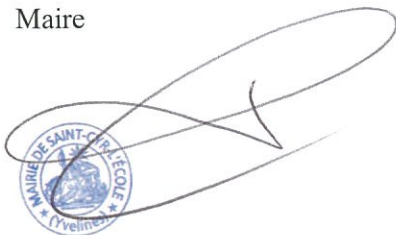
**Article 2 : Désigne par 27 voix pour, 5 abstentions (M. BELKACEM Mehdi, Mme Lydie DULONGPONT, M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal) et 3 élus ne prenant pas part au vote (Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra)** pour représenter la Commune au sein de l'association précitée :

- Titulaire : Mme Marie-Laure ROUSSEAU
- Suppléant : M. Georges DEGROOTE

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **16 AVR. 2026**

**Sonia BRAU**

Maire



A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines) is partially visible behind the signature.

**Clara SANDRIN**

Secrétaire de séance



A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines) is partially visible behind the signature.

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260408-2026-04-6-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2026